

C o n c o u r s i n t e r n e s 2 0 2 5
I n g é n i e u r s d ' é t u d e s
B A P A B C D
P h a s e d ' a d m i s s i b i l i t é
R e l e v é d e c o n c l u s i o n s

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 13 membres (7 femmes et 5 hommes) affiliés aux BAP A (6), B (4), C (2), D (1).

Les candidats

113 candidats ont déposé une candidature pour 22 promotions possibles. Deux postes affectés sont proposés. Aucun candidat n'a déposé une double candidature (poste affecté et non affecté).

La répartition des candidatures est la suivante :

- 88 dossiers pour la BAP A (78 %) dont deux sur poste affecté
- 11 dossiers pour la BAP B (10 %)
- 12 dossiers pour la BAP C (11 %)
- 2 dossiers pour la BAP D (1 %)

Parmi les candidats, 74 sont des femmes (65%) et 39 sont des hommes (35%) dont l'âge est compris entre 26 et 62 ans. L'âge moyen est de 45 ans.

Analyse des dossiers

L'admissibilité s'est tenue du 16 au 18 septembre 2025 en mode hybride présentiel et visio-conférence.

Analyse des dossiers en amont de la réunion d'admissibilité

Pour les candidatures sur poste affecté, le jury a cherché à évaluer le potentiel des candidats à remplir pleinement les missions du profil de poste dans un délai raisonnable.

Pour les candidatures sur poste non affecté, le jury a cherché à évaluer si les fonctions exercées par les candidats relevaient du corps des ingénieurs d'études (IE) au regard des fiches métiers Referens et des critères généraux d'évaluation décrits dans le guide du candidat. Chaque dossier de candidature a été évalué selon les sept critères suivants :

- Qualité des réalisations
- Qualités relationnelles
- Implication personnelle

- Implication dans le collectif et les fonctions transversales
- Capacités de réflexion et recul
- Degré d'initiative et de responsabilités
- Parcours professionnel regroupant l'évolution des fonctions, les éventuelles mobilités thématiques et géographiques ainsi que la formation continue afin de mieux prendre en compte la diversité de l'évolution de la carrière des agents.

Deux rapporteurs ont été nommés pour chaque dossier. Chaque rapporteur a noté les dossiers qu'il avait à évaluer sur chacun des critères en se basant sur ce qui était écrit dans les différentes parties du dossier, en cherchant à identifier les éléments factuels démontrant que le candidat exerce déjà les missions attendues d'un ingénieur d'études. Les rapporteurs ont tenu compte de la qualité rédactionnelle, de la clarté du propos, de la capacité de synthèse, de la mise en contexte appropriée de l'activité, y compris pour des non spécialistes, du choix d'exemples pertinents venant à l'appui des déclarations, de la prise de recul des candidats sur leurs activités et de leur capacité à détailler en priorité celles relevant du corps des IE. Au regard de leurs notes, les dossiers ont été classés par les rapporteurs en trois grandes catégories A / B / C :

A : le dossier rapporte clairement des missions et activités qui relèvent totalement du corps des IE,

B : un certain nombre des missions et activités apparaissent comme relevant du corps des IE,

C : au vu des éléments figurant dans le dossier, les missions et activités relevant du corps des IE n'apparaissent que de façon ponctuelle ou ne sont que partiellement exercées.

Déroulement de la réunion d'admissibilité

Le jury a d'abord évalué les candidatures sur poste affecté puis les candidatures sur poste non affecté. Pour tous les dossiers, les deux rapporteurs ont présenté succinctement aux autres membres du jury le dossier, les points positifs et les suggestions d'amélioration. Sur chaque dossier, les membres du jury ont pu intervenir pour discuter de points précis et une attention particulière a été portée aux dossiers pour lesquels les avis des deux rapporteurs différaient partiellement. Les dossiers notés de manière significativement différente par les deux rapporteurs (dossier classé A pour l'un et C pour l'autre) ont fait l'objet d'une troisième relecture par un autre membre du jury et ont donné lieu à un échange approfondi avec tous les membres du jury, en réunion d'admissibilité, pour éclairer les différentes perceptions des dossiers. Toutes les décisions ont été approuvées et prises par l'ensemble du jury.

A l'issue de la discussion de chaque dossier, le jury s'est prononcé à l'unanimité pour positionner le dossier dans l'une des catégories suivantes :

A : le dossier rapporte clairement une majorité de missions et d'activités relevant du corps des IE (43 dossiers),

B : le dossier rapporte une part substantielle de missions et activités relevant du corps des IE (41 dossiers),

C : le dossier ne rapporte pas de manière suffisamment claire ou trop à la marge les missions et activités relevant du corps des IE (29 dossiers)

Le jury a retenu 43 dossiers pour la phase d'admission, soit : 38,1% des dossiers déposés. La répartition des dossiers est la suivante :

- 37 BAP A (86,1 %) ; 4 BAP B (9,3 %) ; 1 BAP C (2,3 %) ; 1 BAP D (2,3 %)
- 28 femmes (65,1%) et 15 hommes (34,9 %), dont l'âge varie entre 34 et 62 ans
- L'âge moyen est 48 ans

Points complémentaires sur la phase d'admissibilité

- Les membres du jury ont déclaré leurs liens d'intérêts avec les candidats avant de pouvoir accéder aux dossiers. Tout membre du jury ayant un lien d'intérêts avec un candidat n'a pas évalué son dossier ni participé aux discussions le concernant.
- Le jury n'a pas tenu compte des admissibilités lors des concours des années précédentes. Il a évalué la qualité propre à chaque dossier et a également apprécié les dossiers les uns par rapport aux autres.
- Tous les dossiers ont été évalués sur les mêmes bases (candidats TR, AI, CDD).
- Le jury n'a pas tenu compte de l'ancienneté dans le corps.

La notation

Les notes s'échelonnent de 11/20 à 16/20. Les dossiers ayant une note supérieure ou égale à 14/20 ont été déclarés admissibles.

La gradation dans la note attribuée aux candidats correspond au barème suivant :

- Les dossiers notés entre 14/20 et 16/20 correspondent à la catégorie A et pour lesquels une majorité de missions et d'activités relève du corps des IE ;
- Les dossiers notés 13/20 sont proches de la barre d'admissibilité fixée à 14 ; ils correspondent à la catégorie B rapportant une part substantielle de missions et activités relevant du corps des IE ;
- Les dossiers notés 11/20 et 12/20 correspondent à la catégorie C. Certains ne relèvent que minoritairement des missions et activités attendues pour le corps des IE alors que d'autres relèvent sans doute d'une présentation moins claire des activités et réalisations du candidat.

A l'issue de la procédure de concours, la présidente de jury pourra éclairer les candidats qui le souhaitent sur la manière dont leur dossier a été apprécié.

Commentaires et conseils aux candidats

Les commentaires et conseils formulés par le jury sont proches de ceux formulés les années précédentes :

- Les profils sur poste affecté correspondent à un besoin clair et identifié d'une unité. Pour ces postes le jury évalue le potentiel du candidat à être capable de remplir rapidement les missions et activités du profil de poste. Il n'est pas demandé au candidat d'exercer, avant le concours, l'ensemble de ces missions et activités mais de démontrer qu'il a la capacité de les remplir au niveau IE. Il est vivement conseillé aux candidats sur ces postes affectés de prendre contact en amont du concours avec la structure porteuse du profil dans le but de mieux évaluer l'adéquation de leur candidature avec les attentes du poste.
- Les rapporteurs ont de nombreux dossiers à analyser et ne sont pas toujours des spécialistes du domaine précis dans lequel évolue le candidat même si le jury est constitué de manière à représenter une diversité de domaines de recherche et emploi-types. Un effort de synthèse et de pédagogie, l'absence de redites ainsi qu'un remplacement de l'activité dans son contexte scientifique sont des éléments qui placent les rapporteurs dans de meilleures dispositions pour évaluer le dossier. Faire relire son dossier y compris par des non spécialistes est fortement recommandé.
- La partie argumentaire doit montrer au jury la prise de recul du candidat par rapport à son travail et à son évolution et n'a pas vocation à être une redite du rapport d'activité. La prise de recul porte par exemple sur l'évaluation des réussites et des échecs, la réflexion sur les choix expérimentaux effectués, la réflexion sur l'impact de l'activité du candidat sur les objectifs de son collectif. L'argumentaire doit montrer de façon synthétique en quoi l'activité telle qu'elle est exercée et les résultats obtenus relèvent bien du corps des IE.
- Les candidats doivent veiller à ne pas être déclaratifs mais à donner des éléments factuels permettant d'apprécier leur dossier, en prenant des exemples concrets d'une ou plusieurs activités mettant clairement en lumière le travail effectivement réalisé par le candidat. Le choix des exemples, les données chiffrées permettant de mesurer l'activité, son impact, l'illustration dont l'activité du candidat fait évoluer un protocole,



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE

une question de recherche, une structure sont des éléments qui illustrent la prise de recul et de réflexion du candidat.

- Enfin, faire part d'une certaine aigreur vis-à-vis du manque de reconnaissance de ses mérites ou revendiquer une promotion sur la base de son ancienneté, de ses diplômes ou encore de ses précédentes admissibilités n'est pas ce qui est attendu dans un dossier de concours interne. Cela ne correspond pas aux critères d'évaluation pris en compte en tant que tels par le jury.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier à l'issue de la procédure de concours d'un retour individualisé sur leur dossier.

La demande doit se faire **par mail exclusivement** auprès de la présidente du jury Mme Ghislaine HILBERT-MASSON à : ghislaine.hilbert-masson@inrae.fr

Un rendez-vous téléphonique ou une visio-conférence avec la présidente sera proposé soit entre le 3 et le 14 novembre 2025 soit entre le 8 et le 12 décembre 2025.